



Disponible chez votre courtier

Option "Prime Protect"

Le coût de la vie augmente... mais pas votre prime d'assurance auto !

Avec l'option "Prime Protect", votre prime d'assurance auto est protégée contre la hausse tarifaire pendant 5 ans !*

QUELS AVANTAGES POUR VOUS ?

Zéro surprise :

pas de hausse tarifaire annuelle durant 5 ans.

Tranquillité d'esprit :

vous connaissez à l'avance le montant de votre prime.

Maîtrise du budget :

prime verrouillée, économie assurée.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

"Prime Protect" est disponible si :

- Votre bonus-malus est compris entre 6 et -3
- Vous n'avez pas eu de sinistre Responsabilité Civile ou Dégâts Matériels au cours des 5 dernières années
- Vous avez entre 26 et 65 ans
- Vous souscrivez les garanties suivantes :
 - Responsabilité civile
 - Dégâts matériels (obligatoire pour bénéficier de Prime Protect)
 - Incendie
 - Bris de vitres
 - Vol
 - Conducteur protégé (en option)
 - Garantie accident (en option)
 - Garanties exclues : Protection juridique et Assistance

COMMENT SOUSCRIRE ?

Rien de plus simple !

Votre courtier coche l'option "Prime Protect" lors de la souscription ou du changement de véhicule.

Et soyez serein durant 5 années !



Contactez votre courtier pour plus d'informations.

*Pas de hausse tarifaire durant les 4 échéances suivant la nouvelle affaire ou le changement de véhicule. La prime continue de varier, entre autres, suivant l'évolution du bonus-malus. À l'issue de la période couvrant la protection de la prime, la compagnie d'assurance se réserve le droit d'appliquer à nouveau une majoration tarifaire.

Consultez les Conditions générales du produit mobilé car insurance, disponibles sur le site www.assurancesfoyer.be ou demandez-les à votre courtier.